

LA GARONNE EXPOSE - Inscription 2012

QUI ?

La Garonne Expose est une exposition d'art à ciel ouvert, organisée par une équipe d'artistes bénévoles dans laquelle chacun peut prendre une part active.

Nous avons pour principe de base d'accepter tous les artistes motivés et toutes les pratiques d'art (peintres, sculpteurs, photographes), mais pour des problèmes de place d'exposition le nombre d'adhérents est limité à 80 (pour cette raison une sélection est faite à partir des dossiers réceptionnés par l'association avec les documents demandés ci-après).

La Garonne Expose est avant tout un lieu et un temps de liberté.

OÙ ?

Cette exposition a lieu sur les berges de la Garonne, (promenade Henri Martin et place de la Daurade) ce qui implique que chaque artiste exposant doit apporter son matériel et ses oeuvres au début de la journée et les reprendre le soir venu. **N'oubliez pas vos tables, chaise, parasol, casquette, crème solaire,...**

COMMENT ?

Il est important d'être à l'heure au rendez-vous, car l'accès des voitures sur la place de la Daurade est limité, les véhicules seront garés à l'extérieur des berges. En cas d'intempérie l'exposition sera annulée. Chaque exposant doit être présent sur son espace pour présenter son travail aux visiteurs.

Les emplacements sont pré-définis et tirés au sort parmi les artistes présents, une rochelle sur le mur des berges permet de poser quelques tableaux mais pensez à utiliser le côté Garonne. (Table, chevalets,...)

COMBIEN ?

Une participation de **40 euros pour l'expo du printemps ou celle de l'automne (ou de 60 euros pour les deux expos)** est demandée aux exposants afin de financer des tracts et affiches et de la publicité, ainsi que la communication faite par voie de presse. Un site Web permet de présenter une œuvre et les coordonnées de chacun. La Garonne expose n'est pas un marché, les prix ne sont pas affichés, toutefois chacun peut vendre ses oeuvres selon son statut, **aucune commission n'est demandée.**

QUAND ?

L'exposition a lieu **tous les dimanches du 6 mai au 17 juin et du 2 septembre au 14 octobre** 2012, soit 7 dimanches pour la cession du printemps et 7 dimanches pour la cession d'automne (sachant que la présence des artistes n'est pas obligatoire sur tous les dimanches, chacun peut choisir ses jours d'expo en fonction de ses disponibilités) **ATTENTION ! plus d'expo les samedis !**

Les horaires d'expo sont de 11h à 20h

Rendez-vous pour le déchargement une heure avant le début de l'exposition soit à 10h le dimanche.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le temps imparti pour le décrochage des œuvres est de $\frac{3}{4}$ d'heure après la fin de l'exposition (en dehors de ce délai l'association ne sera tenue aucunement responsable de quelconque fait)

EN PLUS ?

Un vernissage se déroulera sur le lieu un dimanche à 18h30 avec la participation d'un groupe de musique. Une possibilité de repas à midi est organisé par l'association pour ceux qui le souhaitent moyennant une participation de 4€

MAIS ENCORE ?

Comme pour toute association fonctionnant sur le bénévolat, il est fortement souhaité une participation active de chaque adhérent quant à l'organisation des expos et la diffusion de la communication (flyer, affiches...), c'est d'ailleurs sur ce principe que la pérennité d'une asso peut être assurée.

Adresse courrier : Association La Garonne Expose – 7 rue du Couserans 31490 LEGUEVIN
Téléphone : Marie-Paule 06.03.59.71.12 - Didier 06.03.46.64.26 - Christian 06.03.75.01.11
E-Mail : bureau.garonne@free.fr **Site :** <http://garonne.expose.free.fr>

MODALITES D'INSCRIPTION :

Il vous suffit de :

- 1** - remplir en majuscule (si possible la remplir avec un logiciel de saisie avant son impression), signer et renvoyer la fiche d'inscription ci-jointe

 - 2** - de fournir par mail (pour la sélection et l'insertion sur le site Web) :
 - au minimum 5 photos d'œuvres commentées (titre, date, médium...) représentatives des œuvres qui seront exposées
 - les références des expos faites et à venir

 - 3** - de rédiger un chèque de 40 euros pour une des 2 cessions : l'expo du printemps (du 6 mai au 17 juin 2012) ou pour l'expo de l'automne (du 2 septembre au 14 octobre 2012),
ou de 60 euros pour les deux cessions : printemps et automne
à l'ordre de « La Garonne expose » (à envoyer avec la fiche d'inscription)
(aucun remboursement ne sera possible une fois la sélection acceptée)
- Les membres donateurs souhaitant investir plus dans l'association sont les bienvenus (sachant que tout don est déductible des impôts, tous les renseignements à ce sujet sont disponible sur simple demande)
- 4** - d'envoyer une enveloppe timbrée pour le retour du dossier en cas de non sélection de l'artiste (en cas de sélection de l'artiste, le dossier lui sera remis en main propre, sur sa demande, lors de l'exposition)

**ATTENTION : Tout dossier incomplet (photos, chèque, fiche... etc...)
ne sera pas pris en compte lors de la réunion de
sélection des artistes.**

et de nous renvoyer le tout avant le : **1 Avril 2012**

à la nouvelle adresse :

Association La Garonne Expose – 7 rue Raspail 31400 Toulouse

Adresse courrier : Association La Garonne Expose – 7 rue du Couserans 31490 LEGUEVIN
Téléphone : Marie-Paule 06.03.59.71.12 - Didier 06.03.46.64.26 - Christian 06.03.75.01.11
E-Mail : bureau.garonne@free.fr **Site :** <http://garonne.expose.free.fr>

LA GARONNE EXPOSE
Fiche d'inscription pour 2012 (à remplir en majuscule)

Nom : Prénom :
Age : N° Tel :
E-mail :
Site internet :
Adresse :

Pratique personnelle, médiums utilisés (peinture, sculpture, photo) :

.....
.....
.....

Participation souhaitées (cocher le ou les mois demandés) : Printemps Automne

- Pour la sélection et pour valider l'inscription : fournir par mail :

- une ou plusieurs photos d'œuvres commentées (titre, date, médium...)
- les références des expos faites et à venir

- Règlement à respecter concernant le déroulement des expos :

ORGANISATION

- Art 1 : La Garonne expose décline toutes responsabilités pour les vols, détériorations pouvant survenir lors de l'exposition et du transport. Les exposants doivent à ce titre posséder une assurance de responsabilité civile.
- Art 2 : La présence des artistes n'est pas obligatoire sur tous les dimanches de tous les we du mois d'inscription (chacun a libre choix de ses jours d'exposition selon ses disponibilités).
- Art 3 : La convivialité et la bonne humeur sont des ingrédients indispensables.
- Art 4 : En cas d'intempérie, la Garonne expose se réserve le droit d'annuler l'exposition. L'annulation ne donne pas droit au remboursement.
- Art 5 : La Garonne expose n'est pas un marché de l'art, les prix ne doivent pas être affichés, toutefois les ventes sont autorisées.
- Art 6 : Chaque artiste s'engage à réaliser une tâche lors de sa présence quant à l'organisation de l'expo. Un échéancier des actions sera à remplir par chacun en début des expos (café, courses pour le pique-nique, installation de l'accueil, etc..)

ARTISTES

- Art 7 : Les exposants s'engagent à être présents sur leur emplacement afin de pouvoir discuter avec le public et surveiller leurs œuvres.
- Art 8 : Les artistes se chargent du transport et du stockage de leurs œuvres.
- Art 9 : Il est interdit de rouler avec les voitures sur les pelouses.
- Art 10 : Le mur de la promenade Henri Martin, contre lequel se déroule l'exposition, est classé monument historique. Il est donc interdit de planter des clous, vis, pitons (une corniche à hauteur de cimaise permet de disposer les œuvres, vos chevalets et présentoirs sont les bienvenus).
- Art 11 : Les feux et barbecues ne sont pas autorisés sur les promenades toulousaines pour des raisons de sécurité et pour le confort des visiteurs.
- Art 12 : Toute installation est interdite avant 10h00 le dimanche.
- Art 13 : Tout artiste qui aura posé, réservé, ou installé ses œuvres avant les heures (Art 11) devra les ramener quai de la Daurade.
- Art 14 : Un membre du bureau ou délégué par celui-ci veillera au bon respect des Art 11 et Art 12.
- Art 15 : Si l'artiste ne coopère pas il se verra exclus de l'évènement et ne sera pas remboursé.
- Art 16 : Il est interdit de réserver des emplacements pour les artistes arrivant en dehors des horaires d'installation.

EMPLACEMENTS

- Art 17 : Un emplacement délimité par l'organisation sera tiré au sort chaque dimanche, il équivaut à environ 4 mètres. En cas de surnombre d'exposants l'emplacement sera réduit.
- Art 18 : Les emplacements en face des stands accueil sont réservés aux membres du bureau.
- Art 19 : Un passage d'environ 2m devra rester libre pour permettre le passage des handicapés et des poussettes.

Fait à le.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Adresse courrier : Association La Garonne Expose – 7 rue du Couserans 31490 LEGUEVIN
Téléphone : Marie-Paule 06.03.59.71.12 - Didier 06.03.46.64.26 - Christian 06.03.75.01.11
E-Mail : bureau.garonne@free.fr **Site :** <http://garonne.expose.free.fr>